



...tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)... tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)... tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)...

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 7 octobre 2010

### Sauvegardons nos vieux arbres et leur biodiversité foisonnante

**Les particuliers et les collectivités restent trop nombreux à élaguer ou abattre les vieux arbres, maillons pourtant indispensables d'une plantation. Pratiqués à des saisons inappropriées, ces travaux peuvent porter atteinte à certaines espèces animales pourtant protégées par la loi. La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) vous invite à préserver, avec elle, ces niches écologiques.**

Rappelons, tout d'abord, qu'un arbre creux ou porteur de champignons n'est pas forcément voué à dépérir. Les champignons ne s'attaquent qu'au bois mort situé au centre de l'arbre, tandis que la partie vivante, où circule la sève, reste indemne. En outre, les défenses naturelles de l'arbre isolent les zones contaminées en les compartimentant et les oiseaux nichant dans ses cavités luttent contre les parasites. Un arbre creux sera, par ailleurs, plus souple et aussi résistant aux tempêtes qu'un arbre "sain".

Ensuite, les vieux arbres abritent une biodiversité foisonnante. Des champignons, des mousses et des lichens se développent sur l'arbre sénescant. Des plantes et des scarabées (Cétoine, Lucane cerf-volant, Rhinocéros et Dorcus) utilisent le terreau de bois en décomposition, tandis que les larves des grands longicornes (Rosalie des Alpes) rongent les parties mortes du bois. Des insectes xylophages y pondent leurs œufs. Quant aux fissures, cavités, souches et racines déterrées, elles servent d'abris aux cloportes, araignées, escargots, couleuvres, tritons, salamandres, crapauds et oiseaux. Ainsi, le Grimpereau installe son nid dans les fissures de l'écorce tandis que les pics, les mésanges, la Sittelle torchepot, le Gobemouche, l'Étourneau, la Chouette hulotte occupent leurs cavités. De petits mammifères (Hermine, Fouine, Martre, Genette, Ecureuil, Loir, Lérot, Muscardin) s'abritent également dans ces vieux arbres.

Il convient donc, lorsque les conditions de sécurité restent acceptables, de favoriser leur maintien. Si un vieil arbre menace une voie publique, un site accueillant du public ou une habitation, un professionnel doit réaliser un diagnostic et la sécurisation par élagage peut s'avérer nécessaire. Il reste cependant toujours préférable de maintenir l'arbre, de détourner un chemin ou d'entraver son accès. Si l'abattage s'avère indispensable, le tronc doit être laissé sur pied le plus longtemps possible. Le traitement des arbres atteints par des champignons, inefficace, voire nuisible, reste, lui, à proscrire.

Si de nouveaux arbres doivent être replantés, les essences indigènes (Ormes, tilleuls, chênes, ifs...), plus propices à la faune, doivent être favorisées.

En tout état de cause, toute opération d'abattage ou d'élagage devra être réalisée entre novembre et février, pour le bien-être des arbres, dont le métabolisme est ralenti en hiver, et pour éviter de porter atteinte aux couvées d'oiseaux. Attention cependant à certaines espèces de chauves-souris qui hibernent dans les arbres creux !

Rappelons que la loi\* punit l'atteinte aux espèces protégées et aux habitats naturels d'une peine pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende : la perturbation intentionnelle, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des nids et des oiseaux ainsi que la dégradation de leurs sites de reproduction et de leurs aires de repos sont interdits.

Aidez-nous à sauvegarder les vieux arbres et leurs habitants en limitant l'abattage et l'élagage de ces réservoirs de biodiversité.

Allain Bougrain Dubourg  
Président de la LPO

**Contacts :**  
**Claire LUX**  
**Attachée de presse LPO**  
06 34 12 50 69 / 01 42 73 56 10  
[claire.lux@lpo.fr](mailto:claire.lux@lpo.fr)

*Article L 415-3 du Code de l'environnement précisé par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29/10/2009*



Ligue pour la Protection des Oiseaux  
Siège social national LPO • Fondries Royales • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX • Tél 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr) • [lpo@lpo.fr](mailto:lpo@lpo.fr)  
Association reconnue d'utilité publique